



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_064-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 21 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-064 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - AMÉLIORATION DES OUVRAGES AEP

Le Conseil communautaire,

VU la situation de sécheresse de l'été 2022 qui a impacté plusieurs UDI sur le territoire de la Communauté de communes, principalement sur le Causse Méjean, le service eau et assainissement a déterminé des travaux qui sont à réaliser prioritairement afin de réduire les prélèvements sur la ressource en eau potable sur les secteurs en tension quantitativement et éviter des pénuries d'eau ; ces travaux s'élèvent à 100.000€ et un financement au titre de la DETR 2023 pourrait être sollicité. Les travaux sont les suivants :

UDI / Commune concernée	Description des travaux	Montant € HT
Causse Méjean	Reprise de la station de traitement de Gally	32.167,00
	Installation d'une station de mesure du débit sur la Jonte	1.237,50
Cassagnas	Reprise de l'étanchéité du réservoir Grand Bassin	32.687,84
Meyrueis	Reprise de la conduite de refoulement de Raffègues	30.780,00
	Imprévus (3%)	3.127,66
	TOTAL	100.000,00

VU la présentation et la validation de ces travaux au conseil d'exploitation du 16 mars 2023 ;

VU la nécessité d'engager ces travaux avant le début de la saison estivale,

CONSIDÉRANT le plan de financement ci-dessous :

	Montant en €
Coût global de l'opération	100.000,00
Etat DETR 2023 – 60% - Sollicitée	60.000,00
Autofinancement Communauté de Communes – 40%	40.000,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de solliciter une aide financière à l'Etat au titre de la DETR 2023 pour un montant de 60.000€, soit un taux de financement de 60% sur une dépense subventionnable de 100.000€ HT ;

DÉCIDE de classer ce dossier en priorité n°2 sur les dossiers présentés en 2023 ;

MANDATE Monsieur le vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement pour déposer et signer le dossier de demande de subvention ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget annexe primitif 2023 de la Régie AEP.

P/o Le Président,

Par délégation, Flore THEROND

1^{ère} Vice-Présidente,

